



ATTESTATION

Je soussigné _____

certifie avoir répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport, préalable au renouvellement de ma demande de licence.

Date :

Signature :

RAPPEL

Un nouveau certificat médical (le **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication**) a fait son apparition dans le Code du sport.

Voici donc les nouvelles règles que nous devons appliquer en tant que club affilié à la FFRP **quel que soit l'âge du licencié** :

- **Première prise de licence** : Pour toute première prise de licence, vous devez fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans.
- **Renouvellement de licence** : Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, vous devez répondre à un auto-questionnaire de santé. (document joint)
 - ✓ Si vous répondez « NON » à toutes les questions, vous êtes dispensé de présentation d'un certificat médical, par contre vous remettez au Club, une attestation, signée et datée. (partie haute de ce document)
 - ✓ Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions, ou si vous refusez d'y répondre, vous devez présenter au club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.